

Aides à l'apprentissage 2025

Entreprises de - de
250 salariés

6000€
EN 2024

5000€
EN 2025*

*Durant la première année du contrat

EXCEPTION POUR LES APPRENTIS
EN SITUATION DE HANDICAP

AIDE DE 6000€

L'aide concernera chaque contrat d'apprentissage préparant à tout diplôme ou titre professionnel jusqu'au niveau master : bac +5.



16, rue de la Juiverie
84200 Carpentras



04.90.60.25.80

Aide aux employeurs qui recrutent en apprentissage : de nouvelles règles :

Le décret n°2025-174 actant la diminution des aides à l'embauche d'apprentis en 2025 a été publié au Journal officiel du 23 février. Le montant de l'aide unique est ainsi réduit de 6 000 à 5 000 €, sauf pour les personnes en situation de handicap. Il en va de même pour l'aide exceptionnelle accordée aux entreprises de moins de 250 salariés, qui est ainsi reconduite. Son montant passe toutefois à 2 000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus.

- Son montant s'élève à **5 000 € maximum pour les contrats conclus par une entreprise de moins de 250 salariés** pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle jusqu'au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles (bac + 5).
- **Quel que soit l'effectif de l'entreprise, le montant de l'aide est cependant maintenu à 6 000 € maximum pour les contrats conclus avec une personne reconnue travailleur handicapé.**



16, rue de la Juiverie
84200 Carpentras

